

# Budget 2004 : au risque d'une récession

Yves Dimicoli



**L**e projet du budget pour 2004 aura été difficile à boucler. Il exprime comme jamais les contradictions de la construction européenne actuelle ; celles de la politique gouvernementale aussi, avec les méfaits engendrés par ses orientations réactionnaires. Après le grand mouvement social du printemps demeuré insatisfait, la tragédie révoltante de la canicule cet été, et, désormais, la reprise accélérée des restructurations et des licenciements, sur fond de récession, il indique combien de nouvelles orientations, rompant avec le « libéralisme-social » de la droite ou le « social-libéralisme » toujours prôné par les dirigeants du PS, sont nécessaires en France et en Europe, mettent en cause le rôle de la BCE, au lieu de chercher à le constitutionnaliser avec le projet Giscard d'Estaing.

Comment baisser les impôts et les charges sociales patronales, afin de soutenir les profits et les marchés financiers, sans trop baisser les dépenses, ce qui étoufferait la faible activité économique et accentuerait l'exaspération sociale ? Comment le faire alors que la croissance européenne demeure anémique, que se multiplient les plans sociaux et que les perspectives d'une reprise durable et entraînant à partir des États-Unis demeurent si grevées d'incertitudes ?

C'est là l'exercice auquel doit se livrer J.P. Raffarin avec le projet de loi de finances pour 2004.

Cet exercice est d'autant plus contradictoire que la Commission européenne veille à sauvegarder ce qui reste de crédibilité au Pacte de stabilité mis à mal par l'explosion des déficits publics de l'Allemagne et de la France. C'est que ces disciplines déflationnistes, promues par les gouvernements successifs, sont elles-mêmes garantes de « l'indépendance » et du maintien des orientations anti-sociales et pro-marché financier de la Banque Centrale Européenne (BCE), au cœur de la construction européenne actuelle.

Mais, désormais, la dépression frappe si massivement l'Europe avec, en son centre, l'Allemagne et la France aux économies stagnantes depuis trois ans, que les chefs d'État et de gouvernement, eux-mêmes, sont obligés de protester contre elles, tout en continuant à essayer d'y plier leur pays respectif.

L'entreprise est si malaisée au plan politique que le Président de la République française a décidé de sortir de son mutisme estival pour soutenir son Premier ministre, avec force coups de menton, cherchant à faire montre d'un volontarisme politique face à Bruxelles et à la morosité ambiante, au nom même de l'emploi et de la croissance.

Avec le chancelier allemand, il est même allé jusqu'à plaider pour une « relance » concertée de l'économie européenne avec de grands travaux. Mais cela tout en affirmant que le cap des politiques déflationnistes suivis en France et en Allemagne est le bon et sans jamais critiquer l'orientation de la BCE.

L'aveu du besoin d'une réorientation fondamentale de la construction européenne actuelle perce dans ces contradictions.

# Sommet franco-allemand : un besoin de relance

**L**a France piétine dans une conjoncture stagnante : 1,2% de croissance du PIB en 2002 ; 0,5% en 2003 et, selon le dernier consensus des économistes, 1,7% au grand maximum en 2004 ... si la reprise américaine s'avère durable et entraînant.

Le profil enregistré par l'économie allemande est encore plus déprimé.

Au-delà, c'est toute la zone euro qui semble plongée dans un coma larvé, alors que la BCE maintient des taux d'intérêt réels supérieurs au taux de croissance réel moyen de la zone et que le pacte de stabilité, au service de cette orientation propice à l'attraction des capitaux financiers, corsète les politiques budgétaires.

De l'autre côté de l'Atlantique, la politique monétaire très agressive de la Réserve fédérale couplée à une relance sans précédent des dépenses militaires et des aides aux profits à fini par déclencher une certaine croissance, mais sans emploi et grevée de lourdes incertitudes monétaires et financières.

C'est dans ce contexte que les chefs d'Etat et de gouvernement de la France et de l'Allemagne, pays exposés aux foudres de Bruxelles, pour cause de « déficits publics excessifs », ont émis une protestation contre le dogmatisme de la Commission et ont annoncé des actions concertées de soutien à l'activité face à la dépression.

Ainsi, le chancelier Schröder a déclaré, dans le *Handelsblatt*, à la veille du sommet franco-allemand : « *Quand les plus grandes économies de la zone euro stagnent depuis trois ans, c'est au moins une circonstance particulière* » justifiant un assouplissement des règles du pacte de stabilité.

Le président Chirac lui-même, tout en affirmant accepter « comme les autres pays, les disciplines qu'impose notre monnaie commune » a réclamé le 16 septembre à Auxerre (Yonne) « *au nom de la croissance et au nom de l'emploi* » plus de « *sagesse et de discernement* » dans leur mise en œuvre.

L'un et l'autre, dans une déclaration commune rendue publique à l'issue de leur rencontre, ont affirmé que « *notre industrie (...) ne doit pas être mise en danger par un excès de réglementation* ». Ils ont appelé la Commission de Bruxelles à « *éviter les procédures trop lourdes* ».

Il ressort du sommet franco-allemand l'annonce de dix projets « pour plus de croissance en Europe », comme le raccordement des liaisons ferroviaires grande vitesse françaises et allemandes pour 2007, le lancement du projet satellitaire Galileo ou, encore, l'engagement d'une recherche

en commun pour l'Internet de troisième génération. Des projets pleins de bonnes intentions donc et répondant à de réels besoins, mais pour lesquels les deux dirigeants n'ont cependant présenté aucun chiffre en matière de financement et d'emplois.

C'est qu'il s'agit surtout avec ces initiatives « d'améliorer la compétitivité de nos économies nationale » pour « attirer la croissance » comme l'a dit J. Chirac à Auxerre.

Autrement dit, il s'agit, avant tout, de s'inscrire dans une logique d'attraction des capitaux, en rivalité avec les Etats-Unis où la croissance repart, alors qu'elle stagne en Europe. Dans cette perspective, il faut accroître une compétitivité qui, alors, serait surtout acquise par la baisse du coût salarial de l'emploi et le freinage des dépenses sociales.

D'ailleurs, il n'est pas question à cette occasion d'exiger de la BCE qu'elle change d'orientation. Le sujet n'est même pas abordé. En réalité, dans cette construction, la BCE doit rester la gardienne d'une « stabilité » monétaire et d'une utilisation du crédit privilégiant l'attraction des capitaux financiers, au détriment de l'emploi et de la croissance réelle.

Par contre, la Banque Européenne d'investissements (BEI) serait sollicitée massivement, elle qui lève d'importantes ressources de prêts sur le marché financier international en rivalité avec les institutions du dollar.

Au total, cette initiative franco-allemande présente plusieurs facettes contradictoires.

C'est d'abord la reconnaissance de la gravité de la situation en France, en Allemagne, dans la zone euro et la nécessité d'entreprendre quelque chose pour lutter contre la dépression.

Elle exprime aussi combien les règles-mêmes de politique monétaire et budgétaire, que se sont donnés tous les partisans d'un euro pour la finance, sont contradictoires avec la nécessité de soutenir la croissance, l'emploi et de combattre la déflation.

Elle confirme aussi la volonté des dirigeants français et allemands de poursuivre dans leur pays respectif les politiques déflationnistes requises par la rentabilité financière et le soutien des marchés financiers. D'ailleurs, à Auxerre, J. Chirac a confirmé qu'il n'était pas question de changer de cap. Et à l'issue de sa rencontre avec G. Schröder, il saluait « l'intelligence et le courage exceptionnel » du vaste agenda 2010 de réformes anti-sociales du gouvernement allemand, précisant que « la France prend la même voie ». ■

Y.D.

# Face à Bruxelles : protestation et fuite en avant en 2003

L'année 2003 aura été caractérisée par un freinage prolongé de la croissance, obligeant la France à « flirter » avec la récession, les deuxième et troisième trimestres étant particulièrement mauvais.

Sur le seul premier semestre 2003 ce sont près de 60 000 emplois salariés (57 100) qui auraient disparu. L'industrie explique à elle seule la totalité de la baisse accusée depuis janvier, avec une perte d'effectifs de 57 700, dont un peu plus de la moitié sur le deuxième trimestre, en phase avec une production industrielle qui reste dans le rouge sur trois mois comme sur un an.

Désormais, le ministre du budget, Alain Lambert, chiffre le taux de croissance de l'année en cours à 0,5% contre, initialement, 2,5%, puis 1,3%.

Le dernier consensus des économistes table, lui, sur 0,4% après avoir escompté 0,7%.

L'exécution du budget 2003 porte très profondément la marque de ce ralentissement non prévu lors de l'élaboration de la loi de finances initiale.

Les rentrées fiscales sont beaucoup moins importantes que prévu. Le 9 septembre dernier A. Lambert déclare « **au rythme actuel, je crains des moins-values fiscales de 9,4 milliards d'euros en 2003** ». Sa précédente évaluation les chiffrait à 5,1 milliards d'euros.

Tout va dépendre de l'impôt sur les sociétés dont les rentrées enregistrent, pour l'heure, une chute de plus de 12%.

Simultanément, cependant, avec l'accentuation des difficultés de la crise pour des millions de gens, les dépenses d'accompagnement de l'Etat augmentent plus vite que prévu. En juillet, elles ont progressé de 3,5%.

Aussi le déficit d'exécution du budget atteignait 53 milliards d'euros fin juillet, contre 37,1 milliards d'euros un an plus tôt et 49,4 milliards d'euros pour toute l'année 2002. Et cela alors que le stock de la dette publique, détenu à 38% par des étrangers, a atteint 897 milliards d'euros en 2002 contre 645 milliards d'euros en 1995.

Cela conduit à envisager pour l'ensemble de l'année 2003 un besoin de financement des administrations publiques (Etat, Sécurité sociale, collectivité territoriales) de quelque 60 milliards d'euros, soit 4 à 4,1% du PIB, très au-delà donc des 3% requis par le pacte de stabilité.

C'est que le gouvernement Raffarin entend tenir sur les priorités qu'il s'est imposé. C'est ainsi, par exemple, que les dépenses en capital du ministère de la Défense ont progressé, en juillet, au rythme impressionnant de 13%. Selon les observateurs, si cette tendance se confirme, ce sont 400 à 500 millions d'euros de plus que prévu au budget général qui seront consommés.

Mais J.P. Raffarin sait aussi devoir faire face à de nouvelles exigences imprévues lors de la discussion initiale : le mécontentement a pris une dimension très accrue avec le drame de la canicule qui a révélé l'insuffisance criminelle des effectifs et des moyens du service public de la santé et de tout le système sanitaire engendrée par les politiques libérales.

L'irruption de la Commission de Bruxelles dans le débat

franco-français de politique budgétaire a donné une nouvelle ampleur à ce dilemme.

Dans un premier temps, les dirigeants français ont protesté. Le 4 septembre, en effet, sur TF1, le Premier ministre déclare : « **mon premier devoir c'est l'emploi** » et non pas « **d'aller rendre des équations comptables et de faire des problèmes de mathématiques pour que tel ou tel bureau, dans tel ou tel pays soit satisfait !** »

Le 9 septembre, A. Lambert, sur Europe 1, déclare encore que le retour sous la barre des 3% ne serait atteint qu'en 2006.

Mais le 13 septembre, de Stresa en Italie, où il participe à une réunion des ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne avec la Commission, Francis Mer, le ministre français de l'Economie, déclare que le déficit public de la France repassera sous la barre des 3% du PIB en 2005 et non en 2006, jugeant cette perspective « **non seulement réaliste, mais souhaitable** ». Il annonçait aussi avoir pris l'engagement solennel que la réforme de l'assurance maladie serait bouclée au plus tard en septembre 2004. On se souvient qu'un engagement de ce type, concernant la réforme des retraites, avait été pris précédemment en contrepartie d'un report à 2004 du retour sous les 3% du PIB pour le déficit public.

Au total, donc, par la force des choses, la Commission est contrainte à un peu plus de souplesse face à l'état de crise manifeste en Europe et à la protestation obligée du gouvernement Raffarin. Mais celui-ci ne change pas d'orientation fondamentale, au contraire.

C'est ainsi que, dans la foulée du psychodrame qui l'opposait à Bruxelles, il fait annuler en septembre 1,4 milliard d'euros de crédits votés, s'ajoutant au 1,4 milliard d'euros déjà annulés en mars dernier.

C'est un montant énorme au regard des dépenses considérées comme « *flexibles* » du budget de l'Etat, lesquelles ne représentent que 10% du total des dépenses.

Sont frappés la jeunesse et l'enseignement scolaire, le travail, l'urbanisme et le logement, les transports, la recherche, l'agriculture, l'enseignement supérieur notamment.

Et, fait sans précédent, 7 milliards d'euros de crédits non consommés sont gelés sur un total de 11,3 milliards d'euros de « *reports* ».

Mais, en même temps, fidèle à ses priorités sécuritaires, J.P. Raffarin a fait dégeler pour 800 à 900 millions d'euros de crédits au bénéfice de la Défense.

Un déficit provisoire important pour 2003 a donc été finalement accepté pour ne pas étouffer totalement l'activité si anémiée, tout en tenant sur les priorités sécuritaires et de baisse des impôts. Mais ce relâchement du dogme mastrichien qui exprime, en réalité, le caractère absolument nocif des disciplines de l'euro et de la BCE, ne conduit en aucune façon J. Chirac et J.P. Raffarin à changer de cap. ■

Y.D.

# Budget 2004 : hanté par la récession et la finance

**Le président de la République l'a affirmé à Auxerre : « la France a pris un nouveau cap » et il sera tenu. Partant du principe que la baisse des impôts et des charges sociales patronales constituent le seul moyen de soutenir l'activité, J. Chirac assure que là « n'est évidemment pas la cause de notre déficit ». Celui-ci serait le résultat d'une « accumulation de dépenses non financées ». D'où une doctrine budgétaire : freiner la dépense pour baisser les impôts sur le revenu et les charges sociales : « J'ai voulu que le cercle dépressif du prélèvement et de la dépense soit rompu ».**

**M**ais, en réalité, c'est le prélèvement social qui, ainsi, est attaqué, freinant les dépenses sociales et de développement, tandis que les prélèvements financiers continuent de plomber la valeur ajoutée et d'alimenter les énormes dépenses en placements financiers, en versements d'intérêts aux banques et marchés, en dividendes versés aux actionnaires. Et la baisse des impôts et des charges patronales contribue à accroître l'épargne financière des plus fortunés et les profits disponibles pour la Bourse, tandis que s'accroît la pénurie des moyens pour les services et entreprises publics. Ce sont ces enchaînements qui minent la croissance réelle et l'emploi, ce qui pèse, en retour, sur les rentrées d'impôts et de cotisations sociales ; d'où l'explosion des déficits, d'autant plus accrue si la faiblesse de la croissance est généralisée comme aujourd'hui.

Face à cela, les dirigeants français ont été obligés de transgresser les règles du pacte de stabilité en reconnaissant que la France est gagnée par la dépression et que serrer beaucoup plus fort le garrot de la dépense la ferait plonger dans une grave récession.

C'est sans doute pour cela que J.P. Raffarin, s'il diminue à nouveau les impôts et les charges sociales, n'entend cependant pas afficher une croissance négative de la dépense pour 2004.

## 1 – Croissance zéro des dépenses en volume

C'est une croissance zéro en volume de la dépense qui est affichée. Compte-tenu d'une hypothèse de croissance du PIB de 1,7% maximum en 2004 retenue pour élaborer le projet de budget, cela entraîne, de fait, un déficit public total accepté de l'ordre de 4% à nouveau.

Ce gel de la dépense en volume épargnerait les budgets dits « *incompressibles* », comme les intérêts payés sur la dette, ou prioritaires.

Ainsi, trois ministères échappent à la règle de non-remplacement d'un départ de fonctionnaire à la retraite sur deux : la Justice, la Défense et l'Intérieur. Leur budget pourrait augmenter de 3 à 5%, voire 7% pour la Défense !

De plus, malgré la volonté d'austérité, il est devenu difficile de rationner autant qu'espéré les crédits d'autres ministères comme l'Éducation ou la Recherche, après le mouvement social du printemps.



Pour les autres ministères, par contre, les « lettres-plafonds » laissent envisager un recul des crédits de 5 à 10%, les affaires sociales et l'équipement étant en première ligne. Il faut noter particulièrement le projet de réduire de 150 millions d'euros en 2004, puis à nouveau de 500 millions d'euros en 2005 l'allocation de solidarité spécifique (ASS) versée aux chômeurs en fin de droit. Jusqu'ici versée sans condition de durée, elle sera limitée dans le temps. Dès le 1er janvier 2004 ce seraient 130 000 personnes qui feraient les frais de ce tour de vis, tandis que 180 à 250 000 personnes pourraient être privées d'allocation chômage. Ainsi une masse de chômeurs nouveaux se trouveraient toucher le RMI, au moment même où l'État en passe la gestion aux départements !

On notera ici l'impact dépressif pour le ministre du Travail des allègements de charges sociales patronales sur les bas salaires qui, en 2004, croîtraient à nouveau de 1,8 milliard d'euros sur 2003.

Cette stagnation d'ensemble va se heurter à la protestation légitime des agents de la fonction publique. Ceux-ci n'ont bénéficié d'aucune négociation salariale depuis janvier 2001. En 2002, les augmentations (0,7% en mars et 0,6% en novembre) décidées unilatéralement, faute d'accord entre les syndicats et le gouvernement Jospin, n'ont pas compensé la hausse annuelle des prix (+2,3%). En 2003, l'inflation devrait atteindre 1,9%, mais les fonctionnaires n'ont encore bénéficié d'aucune revalorisation. Selon Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, les fonctionnaires ont accumulé « **3,6% de retard sur l'inflation** » depuis 2000.

Face à ces besoins pressants de revalorisation négociée, le gouvernement prétend vouloir faire la sourde oreille : « **L'Etat n'est pas un puits sans fond (..) je ne peux pas donner ce que je n'ai pas** » a déclaré le ministre de la Fonction publique, Jean-Paul Delevoye au *Figaro* le 13 septembre. Son objectif ? Réformer le mode de rémunération de la Fonction publique pour le faire évoluer vers un « **système de responsabilisation individuelle et collective** » et une reconnaissance du « **mérite** »... Bref, il s'agit de prétendre plus ou moins compenser la poursuite de la baisse du traitement de base par l'octroi de primes à la « **performance** », contre une meilleure efficacité sociale, en fait, des services rendus par les fonctionnaires et agents de l'Etat.

## 2 – Impôts et taxes : au service du marché financier

En ce domaine, les choix faits par ce gouvernement ont le mérite de la clarté : ce que, d'une main, il compte donner aux plus riches et aux profits, il le reprend de l'autre par l'accroissement des prélèvements sur la dépense frappant surtout les catégories sociales et modestes. En 2004, les baisses d'impôts pourraient se monter à 3,9 milliards d'euros contre 3,8 milliards cette année.

Sous prétexte de soutenir l'offre productive en baissant l'impôt sur le revenu ou la fiscalité d'entreprise, en encourageant l'épargne-retraite et sa canalisation vers de futurs fonds de pension, on ne va en fait qu'accroître les faveurs accordées aux placements financiers et aux dépenses parasitaires.

Alors que le taux d'épargne des ménages, gonflé par la peur du chômage et les craintes en matière de retraite, atteint un niveau historiquement élevé proche de 17%, les mesures envisagées en matière de fiscalité vont favoriser l'accroissement de l'épargne et des patrimoines des grands possédants et taxer un peu plus les dépenses des salariés, des chômeurs, des retraités, des jeunes.

Simultanément au gel des dépenses budgétaires, le volet fiscal risque, en réalité, de contribuer à déprimer l'activité économique, alors qu'il faudrait la relancer en poussant les dépenses publiques et sociales de développement en parallèle à une reprise en main du crédit bancaire pour soutenir les investissements s'accompagnant du plus grand nombre de créations d'emplois et de mises en formation et pénaliser croissance financière et spéculation.

Et plutôt que de baisser uniformément les impôts, il faudrait chercher à les moduler, pour plus de justices fiscales certes, mais aussi pour plus d'efficacité en pénalisant les placements financiers, les gestions orientées contre l'emploi, l'insuffisance de formation et en encourageant les investissements socialement efficaces.

### 2-1. Prélèvements sur les ménages : salariés et chômeurs en ligne de mire

• **Impôt sur le revenu** : pour un coût total de 1,65 milliard d'euros pour l'Etat, les taux de toutes les tranches du barème seraient allégées de 3%. Cela portera à près de 10% le volume de la baisse de cet impôt – qui est le moins injuste de la fiscalité française – depuis 2002, soit le tiers de la promesse présidentielle, en tenant compte des allègements ciblés.

Cette mesure profitera avant tout aux titulaires des plus hauts revenus parce qu'ils payent les impôts les plus élevés en valeur absolue. Dans cette catégorie de contribuables, le gros des revenus, aujourd'hui, provient des placements financiers déjà fort exonérés.

Cette disposition ne concernera pas les millions de gens dont les revenus sont trop faibles pour être imposés.

Ce sont les plus nantis aussi qui profiteront le plus de la nouvelle réduction d'impôt pour emplois à domicile dont le plafond devrait être relevé à 10 000 euros contre 7 400 aujourd'hui et 6 900 en 2001.

Les ménages employant une personne à domicile peuvent en effet déduire de leur impôt sur le revenu la moitié de leurs frais dans la limite de ce plafond.

Cela devrait coûter de 60 à 70 millions d'euros à l'Etat et s'ajouterait aux importants allègements d'impôt sur la fortune déjà consentis par la droite.

• **Prime pour l'emploi (PPE)** : dans le même esprit que ce qui avait conduit Lionel Jospin à la mettre en place, J.P. Raffarin annonce qu'il va revaloriser la PPE réservée aux salariés modestes ne payant pas ou très peu d'impôt sur le revenu (8,3 millions de foyers).

La PPE, réplique française de « l'impôt négatif » cher au « workfare » anglo-saxon, a été conçue au nom de « l'équité », pour faire pendant aux baisses d'impôt sur le revenu : elle est censée inciter les chômeurs ou titulaires du RMI à accepter des emplois à très bas salaire ou à temps partiel, moyennant une prime versée par l'Etat en fonction du niveau du SMIC. Elle contribue ainsi à baisser le coût salarial de l'emploi.

Cette mesure de subventionnement des emplois les plus mal rémunérés a marché de pair avec une chasse renforcée aux chômeurs, la réduction de leurs droits – à la formation notamment – avec le PARE. Elle prendra aussi son plein essor et sa pleine signification réactionnaire l'année prochaine avec de nouvelles mesures drastiques de rationnement frappant les chômeurs en fin de droit.

Le coût prévu pour l'Etat d'une revalorisation de la PPE compensant les effets de la hausse du SMIC décidée en juillet dernier est estimé à 500 millions d'euros.

• **Droits de successions** : le gouvernement a décidé de donner un coup de pouce aux donations : jusqu'au 30 juin 2005, si un bien est transféré en pleine propriété, les droits de successions bénéficieraient d'un abattement de 50% quelque soit l'âge du donateur (jusqu'à présent, l'abattement est de 30% pour les moins de 65 ans et de 60% entre 65 et 75 ans). Cette mesure qui, sans doute, vise à satisfaire quelques intérêts particuliers et avantagera les grosses donations, concernerait aussi les entreprises.

• **Avoir fiscal** : le gouvernement va se payer le luxe de le supprimer à compter du 1er janvier 2005. Cette mesure se présente donc comme répondant à une vieille revendication des progressistes. Cependant, l'avoir fiscal serait remplacé par un abattement direct de 50% sur les dividendes perçus, ce qui revient à peu près au même. Ça a le goût et la couleur de l'avoir fiscal, mais ça n'est plus l'avoir fiscal ! L'effet de



cette mesure en trompe l'œil portera sur les impôts payables en 2006 et s'accompagne d'une suppression du précompte payé par les entreprises.

- **Nouveau Plan d'Épargne Retraite Individuel (PEIR)** : les ménages peuvent déduire de leur revenu soumis à l'IR les cotisations sur ce nouveau produit qu'avait anticipé à sa façon la loi Fabius sur l'épargne salariale. Cette déduction serait limitée à 10% des revenus et plafonnée à 24 000 euros. Simultanément, le ministère de l'Économie et des Finances entend réduire les cotisations faites au titre de la prévoyance, ces contrats souscrits par les entreprises pour améliorer la couverture des salariés en cas de maladie, d'invalidité ou de décès.

Le dispositif institutionnel mis en place avec le nouveau PEIR ouvre la porte de fait aux fonds de pension et marche de paire avec la mise en cause du système par répartition dans le prolongement de la loi Raffarin-Fillon si contestée par le mouvement social du printemps dernier.

Simultanément le plan d'épargne populaire (PEP) a été supprimé, tandis qu'a été abaissé le taux du livre « A » et modifié son système d'indexation en vue de le rendre moins attractif.

Avec le PEIR donc, qui avantagera les plus nantis, c'est aussi le marché financier qui est avantagé.

- **Carburant** : J.P. Raffarin a confirmé une hausse de 2,5 centimes (3 centimes à la pompe avec la TVA) des taxes sur le gazole. Cette mesure ne concernerait que les seuls particuliers, à l'exclusion des routiers et des taxis qui bénéficieraient d'une compensation. La TIPP sur les autres carburants ne serait pas modifiée.

Le gouvernement a péniblement justifié cette mesure par la défense prétendue de l'environnement. Mais, outre que le Diesel est de moins en moins polluant, cet argument s'avère de mauvaise foi quand on sait que les transporteurs routiers qui sont les plus gros utilisateurs ne seront pas concernés.

En réalité, cette disposition qui frappera surtout les catégories populaires et moyennes a été décidée pour désendetter le Réseau Ferré de France à hauteur de 800 millions d'euros, sans rien toucher aux mécanismes qui conduisent à l'endettement de cette entité et de la SNCF.

- **Tabac** : il est question d'accroître encore très fortement

cette taxe de poche dès le 1er janvier 2004, au nom des plus belles intentions en matière de préservation de la santé. En réalité, il s'agit essentiellement d'accroître la taxation de la dépense pour financer le trou creusé dans les comptes de la sécu par les politiques de chômage, de bas salaires et d'exonérations des cotisations sociales patronales.

- **Forfait hospitalier** : pour les mêmes raisons, ce forfait, aujourd'hui de 10,67 euros, pourrait être augmenté de 3 euros par jour, pour atteindre 13 ou 14 euros. Cette nouvelle mise à contribution des assurés sociaux qui se retrouvera dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) – et non dans le projet de loi de finance – restreindra l'accès à l'offre de soins et constituera un nouveau prélèvement sur les familles (non fiscal).

## 2.2 – Fiscalité des entreprises : aides au profit

- **Le report illimité des déficits** : le projet de loi de finances 2004 va autoriser un report illimité des déficits fiscaux des entreprises. Jusqu'ici cet avantage était limité à cinq ans. De plus, cette mesure s'appliquerait aux stocks de pertes déjà accumulés. Ce cadeau aux profits pourrait coûter plus de 80 millions d'euros à l'État.

- **Crédit d'impôt-recherche** : la base de cet avantage fiscal serait élargie au-delà de la base actuelle qui prend en compte le seul accroissement de l'effort de recherche d'une entreprise d'une année sur l'autre. La déduction serait plafonnée à 8 millions d'euros.

Encourager l'effort de recherche des entreprises est une nécessité : il est très faible en France. Cependant jamais aucune évaluation de l'efficacité sociale du crédit d'impôt-recherche, qui concerne surtout les grandes sociétés, n'a été menée. Et l'on sait, par exemple, combien des entreprises comme Vivendi ou Alstom ont pu en profiter sans aucune contrepartie pour l'emploi.

- **Jeunes entreprises innovantes** : les PME ayant pour objet un projet de recherche et développement pourront bénéficier d'une exonération d'impôt sur les sociétés pour les trois premiers exercices et de moitié pour les deux suivants.

Les collectivités locales pourront les exonérer de taxe foncière et de taxe professionnelle pendant sept ans, relançant donc la compétition entre territoire par l'attractivité.

Les PME ont une difficulté structurelle en France pour accéder à la R&D. Cela tient le plus souvent au refus de partage des grands groupes et au refus de financement des banques pour favoriser une élévation des qualifications.

Le dispositif envisagé ne permet pas de corriger ces

biais et peut au contraire favoriser l'essaimage de PME dépendantes de grands groupes qui seront, pour ces derniers, des pompes aspirantes des aides publiques et des innovations.

- « Investissement providentiels » (Business Angels) : les personnes physiques qui investissent dans les petites entreprises et les entreprises innovantes pourront se constituer en société dont ils seront l'unique associé et bénéficier d'un système d'exonération de plus-value de cession pendant dix ans.

#### IV – Porter l'exigence d'alternative et non d'alternance

Le gouvernement, dans sa logique, avait le choix : il pouvait compenser totalement la baisse des impôts par une baisse équivalente des dépenses. Cela aurait entraîné à la fois l'étouffement de la faible croissance et une relance possible du mouvement de protestation sociale du printemps dernier. Il a fait le choix de maintenir à haut niveau le déficit, accentué par les baisses d'impôts, pour n'afficher qu'une croissance zéro en volume de la dépense déjà très restrictive. Et il parie, comme ses prédécesseurs, sur une reprise mondiale qui ferait s'estomper les difficultés actuelles.

Il pouvait aussi, ce qu'il a fait, chercher à compenser les baisses d'impôt direct consenties par des hausses de taxation indirecte mais apparemment moins douloureuse tandis que filent les impôts locaux. Simultanément, l'augmentation des tarifs publics, des droits d'accès au service public, comme pour la santé, de même que l'obligation, poussée par la récente loi de réforme des retraites, de cotiser à des plans individuels d'épargne, contribuent à accroître les prélèvements de toutes sortes sur les salariés, chômeurs, retraités.

Contraint donc à un certain réalisme de façade face à la récession, qui l'a obligé à émettre des protestations vis-à-vis de Bruxelles, le gouvernement Raffarin se range cependant, avec un zèle tout réactionnaire, dans les orientations du pacte de stabilité pour sauvegarder le système de pouvoirs et les choix déflationnistes de la BCE.

En réalité, l'accord fondamental sur les options libérales de la construction européenne actuelle conduit le gouvernement Raffarin à rechercher une conciliation avec Bruxelles et use, pour cela, de procédés populistes.

C'est dire le besoin énorme d'alternative mettant en cause non seulement le pacte de stabilité mais, plus fondamentalement, le blocage sur la BCE, au lieu de chercher à l'inscrire dans le marbre avec une constitution suprana-tionale.

Le projet du budget 2004 confirme de façon éclatante le besoin croissant de changer en Europe et, pour cela, de porter le fer dans ce qui constitue le cœur de cette construction : la BCE.

L'attitude des dirigeants du PS face à la droite à propos de ce projet mérite attention aussi. Ils nous ont donné l'occasion de grands moments de démagogie sur le thème « *réhabiliter l'impôt* ». Même les plus sociaux-libéraux d'entre eux, comme L. Fabius ou D. Strauss-Kahn, ont proclamé leur subite conversion à l'impôt.

La pirouette n'est pas que politicienne face à la protestation grandissante.

D'abord, on doit voire que cette thématique nouvelle de la « *réhabilitation de l'impôt* » marche de pair, chez les dirigeants du PS, avec celle de la « *maîtrise des dépenses* », particulièrement en matière de santé. Ils ne cessent en effet de reprocher au gouvernement Raffarin de ne pas

tailler assez dans les dépenses et d'accepter un déficit élevé. Ils ont d'ailleurs condamné les velléités de confrontation du gouvernement Raffarin avec Bruxelles.

Surtout, le bruit fait sur la question des impôts – qui cherche à faire oublier combien le gouvernement Jospin les a aussi abaissés – vise à détourner le regard de la BCE, du crédit des banques, pour le focaliser sur la seule question fiscale.

Aussi, tout en ayant l'air de critiquer, il contribue à enfermer le débat dans un étroit périmètre qui empêche de toucher au principal : la BCE, l'utilisation de l'euro, la sélectivité du crédit, les relations entre les banques et les entreprises.

Ces relations, précisément, ont contribué de façon décisive à une certaine « *désindustrialisation* » de la France et de l'Europe et, sous pression de la rentabilité financière, à de très mauvaises liaisons entre productions matérielles et offres de services, favorisant l'expansion du cancer financier contre l'emploi, la formation, la recherche, la croissance réelle.

On peut se servir de ces épisodes budgétaires pour aider à ce que grandissent à la fois la protestation contre Bruxelles et la politique Raffarin à partir de la prise en main par les gens eux-mêmes de grands axes de transformation sociale.

L'un d'entre eux, à cheval sur le besoin de changements immédiats en France et sur la nécessité de réorienter la construction européenne, viserait à cesser de baisser les cotisations sociales patronales. Au contraire, les quelque 20 milliards d'euros qui sont affectés à ces exonérations pourraient servir à doter un fonds national et décentralisé pour l'emploi, la formation et les nouvelles technologies.

Ce fonds accorderait des bonifications des taux d'intérêt à long terme (prise en charge d'une partie des intérêts) sur les crédits pour les investissements des entreprises : plus ces investissements s'accompagneraient de créations d'emplois et de mises en formation et plus le taux d'intérêt des crédits servant à les financer serait abaissé.

Cette proposition, au service immédiat des luttes de terrain, pourrait s'accompagner de l'exigence de réforme fiscale mais aussi de droits et pouvoirs effectifs d'intervention des salariés dans les gestions des entreprises pour y faire prévaloir des critères d'efficacité sociale. Elle pourrait aussi faire jonction avec toutes les luttes pour l'emploi, contre les licenciements et pour les dépenses et la promotion des services publics en France et en Europe. ■

Y. D.